

**Travailleurs sociaux en milieu scolaire : prévenir plutôt que subir**

Katia Lehmann (PS)

Les conclusions de deux sondages transmis fin mars par le Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) et mi-mai par le Département de la formation, de la culture et des sports démontrent que les cas de violence à l'école ne relèvent malheureusement plus de l'exceptionnel.

Plus d'un professeur sur deux dit avoir été victime de manifestations de violences physiques ou verbales, voire d'une forme de harcèlement durant les cinq dernières années. Les violences sont commises tant chez les plus petits que chez les jeunes en apprentissage. Elles proviennent en majorité des élèves, mais aussi parfois des parents. (Enquête SEJ)

Ces questionnaires ont également permis de mettre en évidence que de nombreuses situations problématiques sont signalées pour les premiers degrés primaires, la plupart du temps sous forme verbale. Les enseignants relèvent notamment une augmentation des cas dans lesquels l'enfant ne sait pas gérer sa frustration et réagit violemment envers l'autorité qui lui fait face.

Plusieurs projets initiés ces dernières années pourraient représenter des pistes à explorer pour enrayer ce fléau. En juin 2009, un communiqué faisait mention de l'engagement d'un « travailleur social en milieu scolaire » pour les écoles de la scolarité obligatoire à Delémont. Sa mission est d'appuyer la direction de l'école dans la prévention et la gestion des problèmes à composante sociale qui interfèrent dans la scolarité de l'élève et la vie des écoles.

Dans certaines écoles, cette mission est assumée par une intervenante socio-éducative itinérante. D'autres intervenants en milieu scolaire agissent en complémentarité notamment des médiateurs et infirmières scolaires. La collaboration est fondamentale pour un travail efficace et nécessite l'assentiment des parents.

L'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) propose quant à elle un accompagnement du soutien éducatif à domicile et est une aide pour les familles qui rencontrent des difficultés éducatives avec leurs enfants de 0 jusqu'à 20 ans.

A Moutier, l'engagement de deux travailleuses sociales en milieu scolaire (1,2 EPT) porte ses fruits.

Dans le canton de Neuchâtel, un service socio-éducatif est actif dans chaque école de la scolarité obligatoire et assume différentes missions. Il intervient notamment auprès des enfants présentant des difficultés de comportement et montrant des signes d'inadaptation sociale et/ou des souffrances psychologiques, tels que (extrait du cahier des charges éorén/ CRAIE- Service socio-éducatif) :

- Manifestation en classe d'un comportement dissipé et agité.
- Actes d'agressivité et de violence à l'égard de soi-même, d'autrui et à l'encontre du matériel.
- Présence d'éléments de maltraitance ou de négligence : absentéisme, retards répétés, devoirs non-faits ou incomplets de manière récurrente, hygiène insuffisante, etc.
- Evènement sortant de l'ordinaire : maladie, handicap physique, deuil ou autre.
- Problématiques de dépendances, d'isolement ou d'état dépressif.

Si la classe relais et la classe intégrée gérée par l'institution St-Germain apportent elles aussi un réel appui pour la prise en charge notamment des élèves des degrés supérieurs, porter l'accent sur la prévention et développer plus largement l'accompagnement chez les plus jeunes semble désormais incontournable.

**Le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :**

- 1. Un état des lieux de la situation actuelle mentionnant le détail des moyens disponibles dans le cadre scolaire pour la prise en charge des situations problématiques d'un point de vue social ou comportemental peut-il être dressé ?**
- 2. Combien d'écoles bénéficient-elles actuellement de l'appui d'un-e travailleur-euse social-e scolaire, combien cela représente-t-il d'EPT et quel est leur cahier des charges ?**
- 3. Quelles seront les mesures prises pour atteindre l'objectif de « généralisation » à la rentrée, tel que mentionné dans les médias durant le mois de mai dernier ?**
- 4. Est-ce que l'organisation et la dotation du système de travailleur-euse social-escolaire mis en place à Moutier pourraient être répliquées sur le territoire jurassien ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Katia Lehmann (PS)

### **Co-signataires**

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 21 juin 2023